

PROVINCE DE NAMUR
VILLE D'ANDENNE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 23 AVRIL 2018

N° 2018/4
61^{ème} réunion de la législature

Le Collège communal de la Ville d'ANDENNE a l'honneur de vous convoquer par la présente à la réunion du Conseil communal qui se tiendra **le lundi 23 avril 2018, à 20 heures**, à l'ANDENNE ARENA.

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

Zone de secours NAGE – Présentation par le Colonel Pierre BOCCA, Commandant de Zone.

* * *

1. AFFAIRES SOCIALES

Commission Locale pour l'Energie (C.L.E.) – Rapport 2017 (gaz et électricité) du C.P.A.S. - Communication

2. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

SEILLES : quartier de Poilsart - Demande de permis d'urbanisation de la S.A. Société Wallonne du Logement en vue de construire un maximum de 162 logements séparés en logements unifamiliaux, logements en appartements, bâtiment communautaire et éventuellement un commerce - Aspect "voirie" - Avis

3. ASSOCIATIONS

Centre culturel d'ANDENNE A.S.B.L. – Représentation du groupe PS au Conseil d'administration – Membres sortants et rééligibles

4. CULTURE

Musée communal de la Céramique - Achat d'œuvres des céramistes de l'Académie des Beaux-Arts de HUY ayant participé à la « *Derle 2017* »

5. ECLAIRAGE PUBLIC

Programme d'investissement de l'A.I.E.G. relatif au remplacement des luminaires par des lampes de technologie LED – Convention de « *relamping* » - Approbation

6. MARCHES PUBLICS

1. Marchés publics passés par délégation – Communication
2. Marchés publics passés et attribués en 2017 - Communication

7. MARCHE DE FOURNITURES

Fourniture de six sièges ergonomiques de travail – Centrale d'achat du Service Public de Wallonie

8. MARCHE DE TRAVAUX

Remplacement des chaudières du Centre administratif

9. PATRIMOINE

1. ANDENNE : rue Arthur Charles, 34 – Maison de Quartier – Occupation par l'A.S.B.L. « *L'Envol à ANDENNE* » et l'A.S.B.L. « *Actions culturelles et sociales d'ANDENNE* » (A.C.S.A.) – Autorisation de sous-concessions – Avenants aux conventions existantes – Règlement d'administration intérieure du bâtiment
2. ANDENNE : Maison de Quartier sise rue Delcourt, 4 – Concession de la gestion et de l'animation à l'A.S.B.L. « *L'Envol* » et à l'A.S.B.L. « *A.C.S.A.* » - Convention du 11 décembre 2008 – Autorisation de sous-location et insertion d'une clause d'assurance

10. PERSONNEL

1. Cumul de fonctions – Adaptations
 - a) du statut administratif
 - b) du règlement de travail
2. Télétravail – Adaptations du règlement de travail
3. Temps partiel – Fixation et publicité des horaires – Adaptations du règlement de travail

11. POLICE

Confirmation d'ordonnances de police prises d'urgence par le Bourgmestre (article 134 N.L.C.)

12. TROISIEME AGE

« *Ville Amie Des Aînés* » - Composition du Comité de pilotage - Adaptations

13. TUTELLE

Communication de diverses décisions prises par l'autorité de tutelle (article 4 R.G.C.C.)

14. QUESTIONS ET INTERPELLATIONS

HUIS CLOS

15. CONTENTIEUX

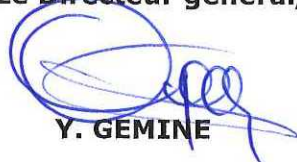
Ville d'ANDENNE / S.J. – Autorisation d'ester en justice

16. PERSONNEL

1. Personnel enseignant – Enseignement fondamental - Ratification de désignations temporaires (25)
2. Personnel enseignant – Enseignement fondamental – Mise en disponibilité pour maladie d'une institutrice maternelle définitive
3. Personnel enseignant – Enseignement fondamental - Nomination à titre définitif d'un instituteur primaire temps plein et d'une institutrice maternelle mi-temps

PAR LE COLLEGE,

Le Directeur général,



Y. GEMINE

Le Bourgmestre,



C. EERDEKENS

NOTA BENE :

1. Le procès-verbal de la réunion du Conseil communal du 26 mars 2018 est ouvert à la consultation des membres du Conseil communal.
2. Conformément aux dispositions de l'article L 1122-24 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, toute proposition étrangère à l'ordre du jour doit être remise au Bourgmestre ou à celui qui le remplace au moins cinq jours francs avant l'assemblée; elle doit être accompagnée d'une note explicative ou de tout document propre à éclairer le Conseil communal. Il y a lieu également de tenir compte, en la matière, des dispositions du Règlement d'ordre intérieur.
3. Le Directeur général et la Directrice financière, ou leurs délégués, seront présents au Centre administratif le **mercredi 18 avril 2018**, de 17h00 à 19h00, à la disposition des membres du Conseil communal relativement aux points de l'ordre du jour.
4. Les prochaines réunions du Conseil communal sont fixées les 30 mai 2018, 25 juin 2018 et 16 juillet 2018 à l'ANDENNE ARENA.